

PLANS DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES

Compilé par le Secrétariat

Ce document est une compilation des plans de développement des flottes des Seychelles, du Pakistan, de Thaïlande, et de l'Iran (conformément à la Résolution 03/01 de la CTOI).

Note : ce qui suit est une traduction des points principaux des documents transmis par télécopie au Secrétariat de la CTOI. Reportez-vous aux originaux en langue anglaise pour plus de détails.

SEYCHELLES FISHING AUTHORITY

Alejandro Anganuzzi
Secrétaire général
IOTC
Victoria
Mahé, Seychelles

27 mars 2006

Cher Monsieur,

Sujet : Plan de développement des flottes des Seychelles

Conformément aux Résolutions 03/01 et 05/01, respectivement adoptées lors des huitième et neuvième sessions de la CTOI, les Seychelles ont le plaisir de vous faire parvenir leur plan de développement des flottes pour les dix prochaines années. Comme indiqué dans lesdites résolutions, la Commission a pris note des intérêts des états côtiers en voie de développement, et en particulier des petits états et territoires insulaires présents dans la zone de compétence de la CTOI, dont les économies dépendent étroitement de la pêche. La pêche est la principale source de devises étrangères pour les Seychelles, et notre pays reconnaît que, à moins de pouvoir lui-même exploiter ses ressources halieutiques, il n'en retirera pas tout le bénéfice possible.

Tableau 1. Plan de développement, pourra être étendu à dix ans.

Année	Senneurs	Origine	Palangriers	Origine
2006	0		0	
2007	4	Seychelles (<i>joint venture</i> SHIPCO)	10	Japon – transfert sous pavillon seychellois, avec intérêts taiwanais et seychellois
	2	PEVASA (sous pavillon seychellois)		
	1	INPESCA, navire auxiliaire (sous pavillon seychellois)		
	3	Partenariat Indian Ocean Tuna Ltd/Seychelles		
2008	2	Investissement franco-seychellois	20	Investissements locaux et <i>joint ventures</i>
	8	Seychelles (<i>joint venture</i> SHIPCO)		
	2	Hartswater Ltd sous pavillon seychellois		
	1	ATUNSA sous pavillon seychellois		
2009	4	Seychelles (<i>joint venture</i> SHIPCO)		
2010	4	Seychelles (<i>joint venture</i> SHIPCO)		
2011	4	Seychelles (<i>joint venture</i> SHIPCO)		

Les Seychelles reconnaissent le besoin d'assurer la durabilité des stocks de thon et s'engage à respecter une croissance responsable de sa flotte de pêche. À ce propos, les Seychelles n'accorderont pas leur pavillon à des navires sans signer un accord avec l'état de pavillon du navire, mentionnant que le transfert de capacité tant en nombre qu'en tonnage ne provoquera aucune augmentation de la capacité de pêche globale dans l'océan Indien, telle que définie par la CTOI, ni de sa flotte de pêche dans l'océan Indien. Les Seychelles ne désirent pas voir une augmentation de la capacité de pêche suite à des changements de pavillon, et c'est une question que la CTOI devrait aborder sans tarder.

Dans cet objectif, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir informer les CPC de la CTOI de notre plan de développement des flottes.

Cordialement,

Rondolph Payet,

Directeur opérationnel.

GOVERNMENT OF PAKISTAN
MARINE FISHERIES DEPARTMENT

Karachi, le 20 février 2006

Sujet : Plan de développement des flottes du Pakistan

En accord avec la Résolution 03/01 de la CTOI et conformément aux droits et obligations des pays en voie de développement de l'océan Indien concernant leur accès aux pêcheries hauturières de la zone de compétence de la CTOI, voici le plan de développement des flottes du Pakistan pour les 5 années à venir :

1. 50 palangriers, à partir de 2006
2. 100 palangriers et fileyeurs de petite et moyenne taille (moins de 24 m LHT).

Les informations détaillées sur chaque navire seront transmises au Secrétaire général de la CTOI lors du début de leur activité de pêche.

SYED QAMAR RAZA, T.I. (M)
COMMODORE (R)
DIRECTOR GENERAL

5 septembre 2548 B.E. (2005)

Cher Monsieur,

Sujet : Plan de développement des flottes

Conformément aux décisions prises lors de 8^{ème} et 9^{ème} sessions de la Commission des thons de l'océan Indien, qui se sont tenu à Victoria (Seychelles), respectivement en 2003 et 2005, le Département des pêches de Thaïlande a le plaisir de vous faire parvenir son plan de développement des flottes pêchant le thon dans l'océan Indien :

1. 15 thoniers senneurs entre 2005 et 2010, par l'achat ou la construction de 5 navires tous les deux ans (5 entre 2005 et 2006, 5 entre 2007 et 2008 et 5 entre 2009 et 2010) ;
2. 5 palangriers thoniers entre 2005 et 2007.

Dans cet objectif, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir informer les CPC de la CTOI de notre plan de développement des flottes.

Cordialement,

De :
Aminollah Taghavimotlagh,
Iranian Fisheries Co
General Manager of Fisheries Affairs Dept.
Fatemi Ave, SHILAT Building,
Tehran, Iran
Tel, 0098216941373,
Fax, 0098216941362
E-mail: s_taghavimotlagh@hotmail.com

À : Alejandro Anganuzzi
Secrétaire général
IOTC
Victoria
Mahé, Seychelles

Cher Monsieur Anganuzzi,

Concernant la résolution 03/01 (annexe IX) sur la limitation de la capacité de pêche des Parties contractantes et Parties coopérantes non contractantes, adoptée lors de la 8^{ème} session de la CTOI, nous vous soumettons le plan de développement des flottes de la République islamique d'Iran :

1. 300 dhows (principalement des fileyeurs), pour les 5 ans du plan (60 par an), à compter de 2004.
2. 15 senneurs, 3 par an, à compter de 2004.

Les détails de chaque navire seront fournis au Secrétaire général la CTOI dès qu'ils commenceront à pêcher dans la zone de compétence de la CTOI.

A .Taghavi

Genral Manager of Fishing affairs

Iranian Fishing Co.